

## Séance du conseil d'administration du CROUS Du 13 mars 2024

**Délibération CA – 2024-03-13-14.2** Relative à diverses conventions

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation

Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires

Vu la convocation des membres du conseil d'administration du CROUS de Limoges pour la séance du 3 mars 2024

• Point de l'ordre du jour

14. - Conventions diverses

**Article 1**: Le Conseil d'Administration se prononce sur les avenants 2 et 3 à la convention suivante :

 Convention avec le RUIE de Tulle dans le cadre de son agrément, portant sur modifications de tarifs

Nombre de membres participant à la délibération :

Abstentions:

Pour : 23

Contre: 0

Fait à Limoges le 13 mars 2024

Le Recteur Délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation

Claudio Galderisi